

# CALENDRIER SCOLAIRE | 2022-2023

Septembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Nbre de journées d'enseignement : 20

Octobre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Nbre de journées d'enseignement : 20

Novembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Nbre de journées d'enseignement : 21

Décembre						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Nbre de journées d'enseignement : 14

Janvier						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Nbre de journées d'enseignement : 21

Février						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Nbre de journées d'enseignement : 19

Mars						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Nbre de journées d'enseignement : 18

Avril						
D	L	Ma	Me	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Nbre de journées d'enseignement : 18

Mai						
D	L	Ma	Me	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Nbre de journées d'enseignement : 22

Juin						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Nbre de journées d'enseignement : 22

- Début de l'année scolaire : le jeudi 1 septembre 2022
- Dernière journée d'école : le vendredi 30 juin 2023
- Congés et jours fériés
- Bulletins et rencontres parents/enseignants

Nombre total de journées d'enseignement : 195

**Veillez noter que les niveaux scolaires intermédiaires (premier cycle du secondaire) doivent suivre le calendrier correspondant à la configuration de leur année scolaire.**

5 septembre	Fête du Travail
30 septembre	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
10 octobre	Action de grâce
28 octobre	Journée de conférence du NSTU
<b>4 novembre</b>	<b>Fin du 1<sup>er</sup> trimestre (secondaire)</b>
11 novembre	Jour du Souvenir
<b>14 - 17 &amp; 21 - 24 novembre</b>	<b>Bulletins et rencontres parents/enseignants (secondaire)</b>
<b>18 novembre</b>	<b>Fin du 1<sup>er</sup> trimestre (élémentaire)</b>
<b>14-17 &amp; 21-24 nov &amp; 28 nov - 1 déc</b>	<b>Bulletins et rencontres parents/enseignants (élémentaire)</b>
21 déc - 2 jan	Vacances de fin d'année
3 janvier	Reprise des cours
19 janvier	Examens EVNE
23 janvier	Début examens 1 <sup>er</sup> semestre
<b>27 janvier</b>	<b>Fin du 1<sup>er</sup> semestre (S1/Q2)</b>

<b>30 janvier</b>	<b>Début du 2<sup>e</sup> semestre (Q3)</b>
<b>31 jan - 2 fév &amp; 6 - 9 fév</b>	<b>Bulletins du 1<sup>er</sup> semestre (secondaire)</b>
20 février	Journée du Patrimoine
<b>10 mars</b>	<b>Fin du 2<sup>e</sup> trimestre (élémentaire)</b>
13 - 17 mars	Vacances de mars
<b>27 - 30 mars &amp; 3 - 6 avril</b>	<b>Bulletins et rencontres parents/enseignants (élémentaire)</b>
<b>6 avril</b>	<b>Fin du 3<sup>e</sup> trimestre (secondaire)</b>
7 avril	Vendredi saint
10 avril	Lundi de Pâques
<b>17 - 20 &amp; 24 - 27 avril</b>	<b>Bulletins et rencontres parents/enseignants (secondaire)</b>
22 mai	Fête de la reine Victoria
19 juin	Examens EVNE
21 juin	Début examens 2 <sup>e</sup> semestre

**Veillez noter : les dates peuvent changer en fonction des restrictions de santé publique qui peuvent survenir pendant l'année scolaire 2022-23.**

Nous fournissons ci-dessous des renseignements supplémentaires sur les semestres, les examens, les bulletins et les rencontres parents/enseignants pour l'année scolaire 2022– 2023. Les renseignements sur l'année scolaire ont été auparavant publiés dans la note de politique et d'information diffusée en octobre 2021 (<https://www.ednet.ns.ca/docs/schoolcalendar2022-23fr.pdf>). Veuillez noter que les journées de formation interne et les autres journées non indiquées dans ce calendrier sont fixées par le centre régional pour l'éducation ou le conseil scolaire.

L'année scolaire 2022–2023 commence le 1<sup>er</sup> août 2022 et prend fin le 31 juillet 2023.

La période scolaire ordinaire commence le jeudi 1 septembre 2022 et se termine le jeudi 30 juin 2023.

Les congés et jours fériés suivants sont obligatoires :

- Fête du Travail (le 5 septembre)
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre)
- Action de grâce (le 10 octobre)
- Jour du Souvenir (le 11 novembre)
- Vacances de fin d'année (du 21 décembre au 2 janvier inclus)
- Journée du Patrimoine (le 20 février)
- Vacances de mars (du 13 mars au 17 mars inclus)
- Vendredi saint (le 7 avril)
- Lundi de Pâques (le 10 avril)
- Fête de la reine Victoria (le 22 mai)

## Généralités

Tous les élèves doivent être présents à partir du premier jour d'enseignement de l'année scolaire. Lorsque des cérémonies de fin d'année ont lieu dans les écoles, elles ne peuvent pas avoir lieu avant la soirée du 193<sup>e</sup> jour.

Sur les 195 jours d'enseignement, huit (8) jours au maximum peuvent servir à des fins organisationnelles et administratives ou à des programmes de formation interne, conformément aux dispositions du règlement établi par le gouverneur en conseil en application de la loi sur l'éducation, du règlement établi par le ministre en application de la loi sur l'éducation et de la convention collective provinciale des enseignants. De plus, deux demi-journées peuvent être consacrées aux rencontres parents/enseignants.

Tous les enseignants doivent être présents lors des journées servant à des fins organisationnelles et administratives ou à des programmes de formation interne et lors des rencontres parents/enseignants. Les élèves n'ont pas à être présents.

Neuf (9) jours de l'année scolaire au maximum peuvent être consacrés aux examens. Les examens finaux de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année ne commenceront pas avant les cinq (5) jours qui précèdent immédiatement la fin du premier semestre ni avant le 187<sup>e</sup> jour de l'année scolaire.

L'école peut, dans des circonstances inhabituelles, souhaiter adopter un calendrier scolaire qui ne se conforme pas à toutes les dispositions énoncées ci-dessus. Par dérogation à ces dispositions, l'école peut présenter une demande à cet effet au directeur général de la Direction de la recherche et des politiques stratégiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, par l'entremise de son centre régional pour l'éducation ou du conseil scolaire dans le cas du CSAP.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec les personnes suivantes : Chris Boulter, directeur général, Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs (902 424-2461), ou Doreen Redmond, directrice générale, Direction des programmes et des services de langue française (902 424-6097).

---

**Veuillez noter : les dates peuvent changer en fonction des restrictions de santé publique qui peuvent survenir pendant l'année scolaire 2022-23.**